

La manie des styles

La routine poursuivie à travers les âges n'est plus une chose à faire. Quantité de publications nous ont initiés à l'art grec, routinièrement continué par les Romains; à l'art ogival, si puissant au XIII^e siècle, routinièrement poursuivi dans les siècles suivants et *routinièrement* repris par nos écoles de Saint-Luc (qui commencent, séduites par l'exemple, à viser à l'infailibilité); enfin à l'art de la Renaissance, si charmant au début, finissant par le style *Jésuite* des XVII^e et XVIII^e siècles.

Mais la routine actuelle, celle qui nous étreint, n'est pas aussi généralement connue. Nous la voyons de trop près, nous sommes trop habitués à elle pour en avoir une perception claire et pour pouvoir l'apprécier comme la routine du passé.

Mettons-nous un moment à la place de nos arrière-neveux et imaginons les vocables qu'ils réserveront à une époque où le peintre, le tapissier, voire même le propriétaire, ânonnaient à l'envi sur les styles et où les premiers les avaient en magasin, confectionnés à toutes les tailles et à tous les besoins *anciens et modernes*; où l'on disait dogmatiquement : ceci est dans le style, ou cela n'y est pas (la dernière était la formule d'excommunication). Comme on avait dit quelques trente ans auparavant : cette colonne n'est pas dans la proportion du Vignole; ou encore : la saillie des secondes feuilles de ce chapiteau corinthien n'a pas 12 parties et demie!!

Nous craignons bien que nos chers descendants ne mettent une époque aussi neutre que la nôtre au-dessous même des plus mauvaises époques artistiques (que nous avons l'audace de juger!); au-dessous, par exemple, de l'époque Louis XV ou de celle de l'Empire.

Mais passons ici, pour ce qui concerne la décoration extérieure, sur ce travers que nous ne sommes pas les premiers à signaler, et arrêtons-nous un moment aux décorations intérieures.

La construction d'une nouvelle habitation est arrêtée... Monsieur veut avoir un fumoir style *flamand*, mais Madame trouve que le style *français* est beaucoup plus élégant; elle a entendu parler de François I^{er}, de Henri II, et sans se soucier de l'ordre dans lequel il faut mettre ces noms, elle les place indifféremment beaucoup au-dessus de ceux de nos aïeux, leurs contemporains. A son tour, Madame voudrait un petit salon mauresque; oh, mais c'est qu'elle en raffole positivement; Monsieur, plus utilitaire, lui demande la concession de ne pas faire *trop* mauresque, vu qu'il veut se réserver de *changer* le style ultérieurement.

Et voilà!...

Autrefois on avait un salon rouge, un boudoir



bleu, etc..., et franchement on comprend mieux cela. Se préoccupant avant tout de la proportion des formes et de la gamme générale de la coloration, on avait établi un programme qui pouvait séduire l'artiste et qui lui permettait de se mouvoir librement dans le cercle plus ou moins étendu que lui faisait la dépense imposée. Mais actuellement qu'est-ce que l'artiste a à faire dans les questions de bric-à-brac qu'on lui impose? Le tapissier apporte les étoffes les plus récentes et qui sont *parfaitement de style*; le peintre s'appuie sur un journal de peinture et donne des *spécimens de style*; enfin, l'ébéniste est positivement intraitable; et l'architecte n'a plus qu'à se retirer.

Si on avait mis au concours l'invention d'un véhicule rapide pour la vanité ridicule de certaines classes en vue, ondoyantes et changeantes d'après les fluctuations de la bourse, on n'aurait pas mieux obtenu que les *décorations de style*, qui les affolent et les complètent moralement, grâce aux notions d'histoire!!! qu'elles reçoivent d'après la méthode intuitive de Messieurs leurs fournisseurs.

Nous ne pouvons assez réagir contre cette annihilation complète de l'architecte qui tend à s'établir dans les décorations intérieures. A nous de maintenir cet axiome d'art qui dit qu'il faut aller de l'ensemble au détail et nous ne pouvons accepter, sans protester, cette intrusion des spécialistes qui aboutit inévitablement à une bigarrure qu'on ne devrait trouver que dans un certain monde où les *protecteurs* changent assez souvent, en laissant des traces luxueuses, mais diverses, de leur passage.

J. DE WAELE.



Peinture murale à Nieuport

Nous avons déjà signalé dans notre livraison de la XI^e année, la découverte de ces peintures et le peu d'empressement que mettait la Commission royale des Monuments à envoyer des délégués à Nieuport pour se rendre exactement compte de leur valeur artistique. Voici comment s'est faite cette découverte :

Il y a environ quatre mois, une adjudication eut lieu pour badigeonner l'intérieur de l'église paroissiale Sainte-Marie, de Nieuport. Un patron peintre et un maître maçon obtinrent ce travail et se mirent immédiatement à l'œuvre.

Le badigeon, déjà épais sur les murs, ne pouvait plus supporter une couche nouvelle; sous les coups de brosse, il s'écaillait en beaucoup d'endroits, notamment sur les colonnes et les piliers de la nef centrale, mettant à découvert des couleurs rouges, grises, bleues, noires, etc.; les ouvriers badigeonneurs, n'étant placés sous aucune surveillance spéciale, excités par la curiosité, s'amusaient à détacher ces écailles et souvent sans aucune prudence; ils enlevaient ainsi en même temps la couleur. Le bruit se répandit bientôt en ville que l'on venait de découvrir des peintures murales dans l'église. Nous voulûmes aller les voir et nous pûmes constater que toutes les colonnes du chœur, de la nef centrale et les quatre piliers du transept étaient peints à fresque. Cette peinture, de genre Renaissance,

doit dater de la seconde moitié du *xv^e* siècle; elle n'est pas précisément d'un beau fini et n'a aucun caractère religieux, c'est plutôt un peu théâtral. Nous avons vu une colonne presque entièrement peinte du haut en bas; la plinthe inférieure est d'une couleur foncée, la partie en retraite entre les deux moulures de la base porte un rinceau, le fût est décoré de feuilles et d'ornements jusqu'au tiers de sa hauteur et d'imitation de cannelures, très plats, sans aucun relief pour le reste; le chapiteau, comme du reste ceux des autres colonnes, a dû être entièrement doré. Les parties les plus intéressantes de ces peintures, qui sont encore intactes, se trouvent sur un des piliers triangulaires du transept; le fond du panneau, creusé sur chacune des trois faces, porte des inscriptions en lettres gothiques. D'après ce qu'on peut encore en déchiffrer, ce sont des prières, des légendes et des extraits évangéliques. Du côté de la nef centrale, le pilier est en outre décoré de deux prieurs (un homme et une femme) à genoux, le visage tourné vers l'inscription, le tout dans une ordonnance et une combinaison de bandes, de pilastres et de moulures, couronnés de frontons très aigus; les quatre piliers ont dû être traités de la même manière.

Dans la nef centrale, les ogives et toute la partie du mur au-dessus des colonnes ne portent aucune trace de couleur; dans le chœur, au contraire, toute la partie supérieure est décorée, et il semble que cette partie a dû être plus soignée; les colonnes sont ornées d'un autre dessin, mais bien peu de ces choses ont été mises à nu.

Dans les comptes de la fabrique de l'église et aux archives, on nous a dit n'avoir rien trouvé concernant cette peinture; il est donc probable que c'est au moyen de dons ou de collectes que les frais de ce travail ont été couverts.

Quoique cette peinture décorative constitue un hors-d'œuvre dans un monument qui date du *xiii^e* siècle, elle méritait qu'on mit un frein au grattoir imprudent des ouvriers qui, au commencement surtout, croyant que cela allait leur rapporter quelque bénéfice, y allaient franc jeu et s'empressaient de râcler, de nettoyer toute trace de dessin ou de couleur. Heureusement, on finit par leur faire comprendre qu'on n'exigeait d'eux rien d'autre que de rebadigeonner l'église; l'on sauva ainsi plus d'un précieux vestige, et tout cela est de nouveau recouvert d'une bonne couche de badigeon!

Mais n'aurait-on pu mieux faire? La Commission royale des Monuments n'aurait-elle pu s'occuper plus activement de cette découverte archéologique? Ne pouvait-elle déléguer quelques-uns de ses membres pour les examiner et, au besoin, faire stater les travaux de badigeonnage, pour que des relevés des peintures et dessins, exécutés par des dessinateurs habiles, permettent de les reconstituer plus tard, si on le juge utile. Peut-être un examen fait par des personnes compétentes, par des archéologues érudits, eût-il permis de déchiffrer les inscriptions; peut-être y aurait-on trouvé des noms, des dates qui eussent été d'un grand intérêt pour l'histoire.

Mais ni le Conseil de fabrique, ni le Conseil communal, n'ont rien fait dans ce but.

N'est-il pas déplorable de voir que la plupart des autorités de nos petites villes portent si peu d'intérêt aux choses de l'art? Nous n'en voulons point tant à M. Naert, de Bruges, architecte inspecteur provincial, qui, en cette qualité, est venu voir les peintures, ni à M. Vanhoutte, de Courtrai, architecte dirigeant les travaux. Nous avons la conviction que ces messieurs ont fait ce qu'ils pouvaient pour sauvegarder de la ruine tout ce qui leur a paru digne d'intérêt; c'est sans doute à eux que l'on doit d'avoir laissé intacts de tout nouveau badigeon deux des quatre piliers triangulaires du transept, que la Commission royale des Monuments a été invitée à venir voir.

Cette visite, nous l'attendons avec impatience; nous en espérons des mesures énergiques, pour qu'à l'avenir les faits que nous venons de signaler soient évités.

HENRI BOGAERT,



Les Campi-Santi

Parmi les questions d'édilité publique, une des plus importantes est certainement celle des cimetières; une étude sur la solution au point de vue monumental qui y a été donnée dans plusieurs villes de l'étranger ne manquera pas d'actualité.

Nous commencerons par nous déclarer grand partisan et admirateur des Campi-Santi, si nombreux en Italie, et nous sommes persuadés que quiconque a visité Gènes, Milan, Bologne, Rome, etc., est de notre avis sur ce sujet et voudrait voir nos cimetières complétés dans ce sens.

Voyons d'abord les raisons qui militent en faveur de l'édification de Campi-Santi, aussi bien chez nous qu'à l'étranger.

Ces raisons sont d'ordres divers: il y a, en premier lieu, celles qui concernent les administrations communales, puis celles qui touchent les particuliers et enfin celles qui doivent préoccuper tous les artistes, architectes, statuaires et peintres.

Il est certain que, dans le domaine des arts, chaque ville tend, ou au moins devrait tendre, à s'enrichir d'édifices publics qui l'embellissent, de musées qui réunissent les œuvres d'art pur ou d'art industriel, de monuments qui rappellent les dates glorieuses de l'existence de la cité et les hommes célèbres qui l'ont illustrée par leur talent et par leurs œuvres; c'est l'ensemble de ces richesses qui attire et retient les étrangers et étend la réputation de beauté et d'intérêt artistique de nos communes. Supprimez les monuments artistiques et historiques de bien des villes et vous leur enlèverez en même temps leur fortune et leur renommée.

Qu'est-ce qui vaut à Pise, la visite de tant de milliers d'étrangers depuis tant d'années? Rien que ses monuments, et parmi ceux-ci le fameux Campo-Santo.

Bien des fois, en le visitant, nous avons fait cette réflexion: Que n'aurions-nous pas à admirer dans notre propre pays, si l'exemple donné par Pise y eût été suivi dès la même époque? Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et Gènes, Milan, Bologne, Vérone, Sienne, Messine, etc., l'ont compris, en élevant leurs Campi-Santi; aussi leurs efforts sont-ils couronnés de succès. En effet, ne sont-ce pas de véritables musées que les Campi-Santi de ces villes, où les architectes, les sculpteurs, les peintres, les mosaïstes ont déjà exécuté tant de tombes remarquables, où l'on trouve, comme à Sienne, des œuvres de la valeur de la Pietà de Dupré, qui obtint la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de Paris en 1867; comme à Rome, des fresques de Fracassini; des œuvres de Gemito, de Sarocchi, de Vela et de tant d'autres; offrant en outre sur les musées cet avantage que les œuvres qui s'y trouvent, occupent la place pour laquelle elles ont été exécutées? Ne sont-ce pas là les Panthéons de chacune de ces villes, où les noms de tous ceux qui illustrèrent leur pays, sont ou seront un jour mis en évidence dans des monuments dignes d'eux, où la patrie honore ses braves, les administrations, les sociétés savantes, leurs membres distingués, les arts, les sciences, leurs adeptes éminents? C'est là l'histoire racontée à tout passant, la plus propre à instruire le peuple, comme ces nombreuses inscriptions, souvent si éloquentes, dans leur concision, par les faits qu'ils rappellent, que l'on trouve à Vérone, à Venise, à Florence, etc., sur toutes les places, témoins des événements les plus importants ou les plus dramatiques de leur existence.

Mais dira-t-on, nos cimetières actuels renferment les mêmes souvenirs de grands hommes et de nombreux monuments funéraires. Sans doute, mais comment sont-ils présentés, comment se conservent-ils, que de frais d'entretien n'occasionnent-ils pas; que deviennent les hommages d'admiration, de piété filiale, de respect, d'amour déposés sur ces tombes vénérables ou chéries? Les pluies, un soleil brûlant, la neige, la gelée ont bientôt raison de tous ces témoignages de sentiments



divers ; les monuments sont épars dans une immense enceinte, pêle-mêle, sans idée de groupement, d'ensemble, qui les ferait valoir bien mieux et qui inspirerait plus de respect ; à côté de la tombe d'un homme illustre, celle d'un inconnu, d'un parvenu sans mérite. Au lieu de l'attention, c'est la fatigue du visiteur qui est provoquée par l'excès d'inscriptions ou de tombes insignifiantes où sont noyées celles qui mériteraient un moment d'arrêt. Quand on visite l'église de Santa-Croce, à Florence, on ne se lasse point d'examiner les tombeaux ; c'est que les uns après les autres rappellent des noms illustres ou toute une époque ; à côté du cénotaphe de Manin, se trouve le tombeau de Michel-Ange ; à côté du cénotaphe du Dante, le monument d'Alfieri, celui de Machiavel, celui de l'Arétin, celui de Cherubini, de l'architecte Alberti, de Galilée !

Nos églises remplacèrent jusqu'à la fin du siècle dernier les Campi-Santi, et c'est par là qu'un grand nombre d'entre elles offrent de l'intérêt ; mais exposées plus particulièrement aux vandalismes des iconoclastes, bien des monuments funéraires ont disparu.

Puisque les églises sont aujourd'hui fermées à la sépulture, il faut les remplacer par les Campi-Santi qui, au bout de peu d'années, deviendront fort intéressants à visiter, comme l'exemple de Gênes, Milan, etc., le prouve. Chose singulière, à Florence, le cimetière, situé sur les hauteurs de San-Miniato, n'offre presque aucun monument, et nous croyons pouvoir attribuer ce fait à l'absence de Campo-Santo, car ce n'est certes pas à Florence que manquent les architectes ou les statuaires de talent et les familles qui peuvent ériger des tombeaux de quelque importance.

Une autre question intéressant directement les administrations communales, c'est le côté financier ; à ce sujet, nous pouvons affirmer qu'aucune ville d'Italie ne se repent d'avoir construit un Campo-Santo ; nous nous sommes informés sur place des bénéfices que les municipalités en retirent, et ceux-ci se chiffrent par des sommes respectables ; Bologne, par exemple, en retire annuellement près de 300,000 francs et a fait ajouter récemment une immense aile aux constructions existantes déjà si étendues.

Cette prédilection pour les galeries couvertes s'explique par les raisons qui touchent les particuliers. La première en est que bien des monuments élevés en plein air, même sous le climat de l'Italie, ont été détruits ou gravement détériorés par les intempéries ou par la construction de tombes ou fosses voisines ; ensuite, comme nous le disions plus haut, tous les hommages dont on les couvre sont détruits en peu de temps ; de là une hésitation assez justifiée à en élever de nouveaux dans les mêmes conditions. Par contre, à peine les Campi-Santi furent-ils construits, que les monuments funéraires importants, décorés de sculptures en marbre, en bronze, de peinture, de mosaïque, s'y élevèrent nombreux.

D'un autre côté, les frais de construction des caveaux ou des galeries et portiques sont bien moindres ou tout au plus égaux, étant faits en une fois par la ville, que lorsque chaque particulier ou famille érige un tombeau isolé ; pour chaque tombe on épargne déjà un mur latéral, les murs de séparation souterrains sous les galeries étant mitoyens ; les effondrements ne sont plus à craindre ; le terrain est entièrement utilisé, tandis qu'entre les tombes séparées il reste toujours une certaine distance, ne fût-ce que *omro*, qui, répétée des centaines de fois, font bien des mètres carrés ; enfin, le transport de matériel, de matériaux, de déblais, les terrassements, la construction en général peuvent se faire à bien moins de frais en grand qu'en détail et, par conséquent, les administrations peuvent céder un caveau et un emplacement y correspondant sous la galerie à des conditions très acceptables, ne dépassant pas la dépense qu'occasionnerait une construction isolée.

Comme il y a donc avantage pour le public, les demandes ne tarderont pas à être nombreuses ; car quiconque en aura les moyens, préférera placer le tombeau de ses proches à couvert et bien en évidence à l'abri des intempéries et s'affranchir des frais d'entretien nécessaires en plein air. L'économie sur les constructions souterraines permettra donc une plus forte dépense pour la partie artistique des tombeaux, ce dont personne ne se plaindra. Nous sommes persuadés, par ce que nous avons pu constater à Munich et en Italie, que la construction de Campi-Santi aurait comme conséquence l'érection d'un bien plus grand nombre de tombeaux importants, et c'est la raison pour laquelle tous les artistes devraient pousser à la réalisation de l'idée que nous émettons et qui n'est pas neuve, du reste.

En résumé, les avantages seraient les suivants :

Pour les villes, l'érection de Panthéons locaux, de vérita-

bles musées d'art moderne, rapportant au lieu de coûter, car toutes les œuvres qui s'y trouveraient peuvent être qualifiées *bons* et les frais de construction des galeries seraient remboursés ; pour les particuliers, économie et assurance de voir les tombeaux à l'abri des intempéries et à des places distinguées ; pour les artistes, un vaste champ ouvert au grand art, à leur imagination, à leur talent et la certitude que leurs œuvres seront forcément vues, au lieu de passer souvent inaperçues dans les dédales de nos cimetières actuels. L'émulation entre les particuliers aidant, nos Campi-Santi auraient, dans quelques années, peu à envier à ceux de l'Italie !

(A continuer.)

EUG. GEEFS.

Le château de Wespelaer (1)



Entouré de larges fossés remplis d'eau, le château de Wespelaer détache sa pittoresque silhouette sur un fond admirable de verdure. Le plan de cette habitation seigneuriale est simple. Le hall en est la partie principale. L'artiste l'a placé au centre de la façade principale et y a ménagé des points de vue superbes. La décoration des parois est en briques apparentes et en pierres blanches d'une teinte chaude, colorée, se mariant harmonieusement avec le ton riche des briques. Le plafond est à voussures ; dans les courbures de grandes ombres et de larges lumières sont estompées par un léger semis de pierres peu en saillie. La cheminée offre une composition délicate d'une brillante imagination tempérée toutefois par une sévérité pleine de goût et de science. L'originalité n'en est point affectée et elle se répand avec d'innombrables délicatesses dans les lambris et dans les portes dont les moindres détails offrent ce charme exquis que laisse, aux gens intelligents, la vue d'une œuvre sentie, et exprimée par un tempérament.

A droite et au fond du hall nous rencontrons deux salons du même style, qu'on désigne vulgairement sous le nom de Renaissance flamande. Car de même que tout artiste de talent appartient nécessairement de nos jours à l'école flamande, il est de notoriété que tout œuvre réussie ayant un haut lambris, un plafond à gites apparentes ou une multicoloration ne saurait être en Belgique que de la Renaissance flamande.

J'avoue cependant qu'en contemplant l'ensemble des œuvres de M. Beyaert, je le soupçonne fort de s'être adonné non seulement à l'étude des œuvres anciennes de notre pays, mais tout autant à celle des œuvres de la Renaissance française, italienne et allemande. Dans notre récente excursion en France, nous avons eu l'occasion de voir de près les belles œuvres de la Renaissance française, les merveilleux châteaux de Blois, de Chambord et de la délicate clôture du chœur de la cathédrale de Chartres, d'y admirer toutes les ressources de cet art, toutes les grâces de ses arabesques fines et capricieuses, les légèretés des moulures qui les renferment, toutes les originalités et les délicatesses que donne la succession multiple des plans dans les chapiteaux, dans les culs-de-lampe et dans les mille riens que la prodigieuse imagination des artistes de cette époque enfantait à plaisir. De pareilles études sont en quelque sorte les vocalises de notre art, elles assouplissent et forment l'esprit et la main.

M. Beyaert, qui s'y est exercé, peut être considéré comme un virtuose de première force. Il se joue de toutes les difficultés, s'en sert même pour produire des effets inattendus, pleins de charme, d'élégance ou de grandeur.

Tous les services du château sont renfermés dans une aile à gauche du hall formant donjon extérieurement et dominant l'ensemble de l'œuvre.

La façade principale est variée. Le hall forme un léger avant-corps et découpe dans les toitures la silhouette aiguë d'un pignon dont les rampants sont agrémentés de quelques colonnettes dégagées. Les fenêtres à meneaux sont flanquées de chaînes en pierres d'inégales largeurs. Elles sont reliées par des frises où alternent discrètement, sans détruire l'unité, un jeu de briques et de pierres, tantôt unies, tantôt diamantées.

Sur le côté du hall une tourelle de forme élégante soutenue

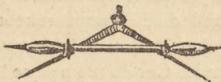
(1) Rapport de l'excursion au château de Wespelaer, près Louvain, présenté par M. O. Raquez en séance du 7 janvier 1887.

par un cul-de-lampe très étudié, prend naissance au premier étage et jette une note gaie, vive et sautillante dans l'ensemble de la façade. Un escalier extérieur relie cette tourelle au rez-de-chaussée et donne naissance à un motif dont l'originalité est rehaussée encore par la diversité des matériaux employés. Le donjon est sobre d'effet, et sa masse pleine et sévère fait habilement ressortir toutes les richesses de la façade principale.

Quoique traitée plus simplement la façade latérale, du côté du salon, participe cependant du caractère de la façade principale. Le rez-de-chaussée est à pans coupés mais la forme carrée, obtenue au moyen de culs-de-lampe d'une inspiration hardie, reparait au second étage. Ce double mouvement a permis non seulement une variété d'effets dans la façade, mais encore de produire dans les toitures une silhouette plus calme et plus grande.

Vers la façade postérieure sont relégués un salon, un escalier et divers services. Fidèle au principe d'indiquer extérieurement les caractères différents des locaux, l'artiste a prodigué ici toutes les ressources de son imagination. Nous pensons cependant que cette partie eût gagné à être plus calme, plus discrète. Mais M. Beyaert, qui, nous assure-t-on, a presque atteint sa soixante-cinquième année, aime son art avec toute la fougue et toutes les ardeurs d'une âme de vingt ans. Il en est fier et le caresse avec un soin jaloux, enfantant pour lui tous les trésors de sa prodigieuse imagination, le parant de toutes les grâces et de tous les enchantements que lui suggère un esprit merveilleusement assoupli et raffiné, se passionnant pour ses délicatesses, les recherchant, les ciselant, les faisant valoir l'une par l'autre, à moins que, dédaignant toute richesse et, épris de la forme pour la forme, il ne la mette complètement nue. C'est là une des plus hautes expressions de l'art, et pas plus que les autres, elle n'est certes inconnue à notre éminent confrère.

O. RAQUEZ.



CONCOURS

Concours pour un Kursaal à Bruxelles

RÈGLEMENT

Article premier. Le comité de la Société *Bruxelles-Attractions* ouvre, à partir du 21 février 1887, entre tous les architectes belges, un concours public pour les plans d'un Kursaal à construire à Bruxelles.

Art. 2. Le concours comprendra deux épreuves : la première consistant en esquisses anonymes, la seconde consistant en projets complets d'après les meilleures esquisses désignées par le jury.

Art. 3. Les projets pour la première épreuve devront être déposés au Palais de la Bourse (local de l'Union syndicale), le vendredi 20 mai 1887, entre 1 et 5 heures du soir ; le secrétaire de la Société délivrera un reçu de chaque projet.

Tous les dessins seront fixés sur châssis.

Art. 4. Le jury sera composé de huit membres, savoir : MM. Ch. Buls, président de la Société *Bruxelles-Attractions* ; Ed. Dremel, vice-président de la Société *Bruxelles-Attractions* ; Julien Dillens, président de l'*Essor* ; Jules Brunfaut, président de la Société *Centrale d'Architecture*, et quatre architectes à élire par les concurrents.

Art. 5. Les projets porteront une devise ou une marque, qui sera répétée sur une enveloppe cachetée contenant le bulletin de vote pour les quatre architectes à élire pour le jury. Le dépouillement des votes sera fait en séance du comité ; en cas de parité de voix pour deux ou plusieurs candidats, il sera procédé à un tirage au sort.

Art. 6. Le jugement sera rendu avant le 31 mai. Le jury désignera, sans les classer, les projets admis au concours de la seconde épreuve et motivera, dans un rapport qui sera publié, les décisions qu'il aura prises.

Art. 7. Une somme de quinze cents francs, divisée en primes d'égale valeur, sera partagée entre les projets admis à la seconde épreuve ; ces primes seront délivrées en échange du reçu dont il est fait mention à l'article 3.

Art. 8. Les projets seront exposés avant et après le jugement. Les esquisses admises à la seconde épreuve resteront en possession du comité, pour être exposées de nouveau, en même temps que les projets définitifs.

PROGRAMME

Le Kursaal sera construit au boulevard Bischoffsheim, sur l'emplacement du jardin de l'Observatoire, dont les bâtiments actuels seront démolis ; les coins arrondis du terrain pourront être rectifiés, si les nécessités des constructions l'exigent.

Le Kursaal comprendra une salle de concerts et de fêtes largement ouverte vers le jardin, et dont la surface réservée au public sera de 600 mètres carrés minimum ; un restaurant, un café, une salle de lecture, une salle de billards, des salons de jeu et de conversation, une salle d'accords pour les musiciens, un salon de réception pour les artistes, etc., ainsi que les locaux accessoires, telles que salles d'administration, vestiaires, cuisines, caves, water-closets, urinoirs, etc.

Les concurrents chercheront le meilleur emplacement à donner, dans le jardin, au kiosque pour la musique, et disposeront, à une extrémité du terrain, un motif d'architecture décorative, tel qu'une fontaine, une nymphée ou un exèdre, etc.

Le style à adopter et les matériaux à mettre en œuvre sont laissés au choix des concurrents ; ceux-ci étudieront leur composition, en donnant une certaine part à la peinture et à la sculpture décoratives.

Les concurrents fourniront :

- 1° Un plan d'ensemble de l'enclos, avec indication de toutes les constructions à l'échelle de 0^m002 pour 1 mètre ;
- 2° Les plans divers du Kursaal à l'échelle de 0^m005 pour 1 mètre ;
- 3° Les façades et coupes du Kursaal à l'échelle de 0^m01 pour 1 mètre ;
- 4° Les plans, façades et coupes du kiosque, du motif décoratif du fond du jardin, etc., à l'échelle de 0^m01 pour 1 mètre.

Tous ces dessins seront fixés sur châssis.

Arrêté en séance du comité de *Bruxelles-Attractions*, le 28 janvier 1887.

Le Secrétaire,
EUG. MIGNOT.

Le Président,
CH. BULS.

Les demandes de programmes et de plans terriers doivent être adressées au secrétaire de la Société *Bruxelles-Attractions*, au Palais de la Bourse, à Bruxelles.

L'hôpital à édifier à Etterbeek a fait l'objet d'un concours restreint à la suite duquel MM. Bosmans et Vandeveld ont été chargés d'en élaborer des plans définitifs et d'en diriger les travaux. C'est un nouveau succès pour nos sympathiques confrères, nous les en félicitons bien sincèrement.

Nous ne sommes pas cependant partisans de ces concours limités à quelques architectes dont le choix n'est pas toujours heureux et est souvent dicté par des considérations absolument étrangères à leur talent et à l'art architectural.

En demandant le concours public nous voulons mettre fin au favoritisme dont profitaient seuls quelques privilégiés, et non pas augmenter seulement leur nombre. Les concours doivent être publics sans aucune restriction en faveur de certaines écoles, de certaines tendances ou, ce qui est pire encore, des habitants de la ville ou de la commune qui les ont organisés.

Deux fois déjà la Société Centrale d'Architecture a refusé ce privilège pour ses membres :

Lors du concours pour le monument de l'Eau d'Andrimont, le Comité voulait limiter le nombre des concurrents à 4 ou 5 architectes désignés par lui et 4 ou 5 délégués par la Société. Celle-ci, en refusant cette faveur, a insisté et a obtenu que le concours soit public.

Plus récemment, l'administration communale de Mouscron lui a offert le concours restreint à peu près dans les mêmes conditions. La Société n'a pas cru devoir accepter cette offre, qui limitait le concours presque exclusivement à ses membres, et l'administration communale a consenti sur ses instances, à organiser le concours public dont nous avons publié le programme dans notre précédente livraison.



Le chauffage de l'avenir

Le côté caractéristique de la seconde moitié du XIX^e siècle, c'est la vulgarisation, la démocratisation — si l'on peut s'exprimer ainsi — des découvertes scientifiques et de leurs applications.

La vapeur et l'électricité sont au service du pauvre aussi bien qu'à celui du riche; à un prix relativement bas, et qui diminuera encore considérablement, on a aujourd'hui à sa disposition, à domicile, *l'eau alimentaire, la lumière, et même la force motrice*; ce qui nous manque encore (au moins sur le vieux continent), c'est la distribution à domicile de la *source de chaleur*.

Je dis sur le vieux continent, parce que dans le nouveau monde, depuis un quart de siècle déjà, on a abandonné le chauffage *localisé* (poêles, foyers) ainsi que le chauffage *centralisé* (calorifères à air, eau et vapeur), pour appliquer uniquement le système dit « *par district* ».

Dans ce système de chauffage, la source de chaleur ou le combustible (gazeux) sont produits dans une usine spéciale et distribués dans les habitations d'une ville entière ou d'un quartier de ville.

Primitivement, c'est-à-dire il y a quelques années, on se servait dans ce but de la *vapeur* produite par des centaines de chaudières accumulées en batteries.

Mais la vapeur présentait plusieurs inconvénients.

D'abord il y avait une grande perte de calorique, due à la condensation de la vapeur ainsi qu'aux fuites inévitables dans un réseau de conduites aussi développé.

Les réparations fréquentes des joints des conduites souterraines étaient très onéreuses et coûteuses.

En dernier lieu, ces conduites, posées sous la voie publique, offraient un danger permanent d'explosion.

Par suite du tassement des terrains, les tubes étaient souvent infléchis et formaient des sacs dans lesquels venaient se réunir les eaux de condensation. Celles-ci, à un certain moment, peuvent obstruer le passage de la vapeur et donner lieu à des explosions.

Ainsi à Lynn, petite ville de l'État de Massachusetts (Amérique du Nord), les conduites de vapeur ont sauté trois fois en une année (1882), en donnant lieu à de grands dégâts. L'administration communale de cette ville s'était même vue forcée d'ordonner à la *Lynn-Steam Heating Company* de cesser l'exploitation de son usine. A la suite de ces accidents, les Américains ont perdu confiance dans le chauffage à vapeur par district et lui préfèrent aujourd'hui le chauffage *au gaz*.

Mais il ne s'agit pas du *gaz d'éclairage*, mais d'un gaz spécial, produit par la décomposition de la vapeur d'eau sur des matières carburées incandescentes.

Comme matière première, on peut employer pour le gaz d'eau aussi bien des combustibles solides que liquides: charbons de toute espèce depuis le gros jusqu'au menu poussiéreux, tourbe, menu coke, déchets de scieries et de tanneries, résidus de pétrole, suint, etc., etc., et c'est là la raison première du bon marché du *gaz d'eau*.

Le gaz d'éclairage, fabriqué en vue d'un pouvoir éclairant puissant, exige l'emploi de charbons spéciaux coûteux. Ce gaz ne pourra donc jamais être appliqué *économiquement* pour le chauffage ni pour la force motrice. Pour ces applications, l'avenir est au *gaz d'eau*.

La composition du gaz obtenu par la décomposition de l'eau sur des charbons est connue depuis longtemps par les chimistes, et il y a plus d'un demi-siècle que l'on a essayé à le fabriquer industriellement.

Déjà en 1824, un nommé Ibbetson s'était fait délivrer en

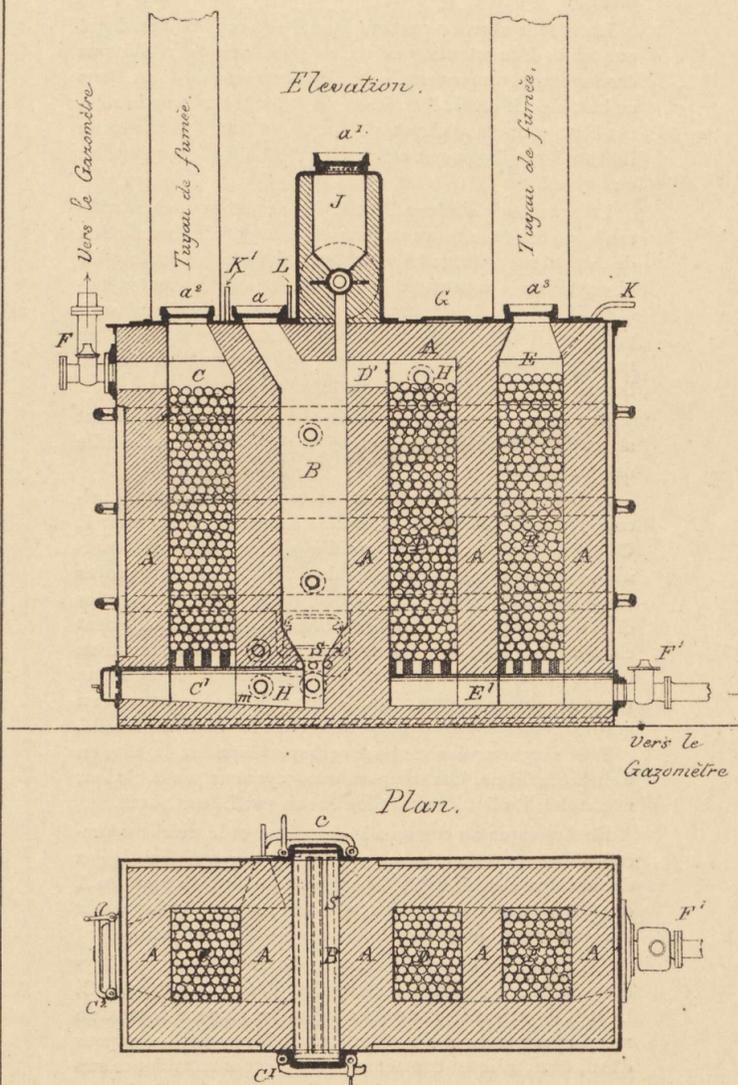
Angleterre un brevet pour la fabrication du gaz d'eau. En 1830, Donovan fabriquait ce gaz à Dublin et Le Prince à Narbonne. Tous les deux se servaient, pour cette fabrication, de cornues semblables à celles employées aujourd'hui encore dans les usines à gaz d'éclairage. Le prix de revient étant trop élevé, ces entreprises échouèrent.

Il y a une vingtaine d'années, l'Américain Lowe abandonna les cornues et se servit pour la décomposition du charbon de fours cylindriques, en forme de cubilots. C'est le même charbon qui servait à la combustion et à la décomposition de la vapeur, d'où résultait déjà une économie notable sur les systèmes précédents.

Mais on ne pouvait se servir, dans le système Lowe, que de combustibles *solides*, et d'un volume relativement gros. Les liquides auraient coulé à travers la grille et le menu se serait tassé, empêchant le passage de la vapeur.

Dix ans plus tard, l'Américain Strong inventa un four qui, enfin, rendit véritablement pratique la fabrication du gaz d'eau.

Le dessin ci-dessous donne le plan ainsi que la coupe de ce four, dont voici la description :



A, A sont les parois et cloisons en briques réfractaires; B la chambre de combustion et de décomposition des matières carburées. — Cette chambre est munie d'une porte *a*, servant au chargement du combustible solide volumineux, et d'une autre porte *c* (voir le plan) permettant d'enlever les cendres du cendrier *c'* et de nettoyer la grille *S'*.

La chambre B communique avec la chambre C par l'intermédiaire du cendrier, donc par le bas; avec les chambres D et E par l'intermédiaire des canaux *D'* et *E'*.

Ces chambres C, D et E sont remplies de matières réfractaires, laissant entre elles des interstices; ces matières réfractaires absorbent la chaleur des gaz passant par les interstices, pour la rendre peu après à la vapeur, que l'on doit surchauffer avant la décomposition. *a''* et *a'''* sont des clapets servant à activer le tirage dans les chambres C et E.

I est une *trémie*, surmontée de la porte *a'* et qui sert à charger dans la chambre *B* du combustible *menu*.

K et *K'* sont des tuyaux amenant de la vapeur en *C* et *E*.

L et *m* sont des tubulures amenant à la chambre *B* des matières *carburées liquides*. *H* et *H'* sont des orifices servant à insuffler de l'air respectivement en *B*, *C* et en *D*, *E*. *F* et *F'* sont des tuyaux conduisant le gaz d'eau au gazomètre.

Voici la mise en train et la marche de ce four composé.

Primo. Pour le cas de l'emploi de *gros charbon* ou de *gros coke*, on charge le combustible dans la chambre *B*; on allume le feu et ouvre le clapet *a'*. Pour activer la combustion et brûler complètement les gaz, on fait en même temps fonctionner la machine soufflante et foule de l'air dans le four par *H* et *H'*. Lorsque la chaleur est suffisante en *B*, *D* et *E* (ce que l'on constate par des petits orifices vitrés), on ferme le clapet *a'* pour supprimer le tirage, on ouvre le robinet du tube *F* et on arrête la machine soufflante. Cela fait, la vapeur est admise en *K*; elle se surchauffe au contact des matières réfractaires entassées en *D* et en *E*, arrive en *B*, où elle se décompose au contact du charbon ardent, et passe par le cendrier pour déboucher dans la chambre *C*: là, les briques réfractaires absorbent la chaleur du gaz, qui s'en va par *F* vers le gazomètre.

Lorsque le charbon contenu dans *B* s'est refroidi à un degré auquel la décomposition ne se fait plus dans des conditions économiques, on renverse le sens de la marche du four. Dans ce but, on fait cesser l'arrivée de la vapeur, on ferme le robinet *F* et on ouvre le clapet *a'*. En même temps on chasse de l'air en *B* par l'orifice *A* et *H'*. On remet ainsi la combustion en activité.

Lorsque les chambres *B* et *C* ont acquis la chaleur suffisante, on arrête le tirage en fermant le clapet *a'*; l'insufflation de l'air est supprimée; puis, après avoir ouvert le robinet *F'*, on envoie de la vapeur par le tube *K'*. La vapeur vient se surchauffer au contact des briques réfractaires de la chambre *C*, passe en *B*, où elle est décomposée. Le gaz ainsi formé se rend au gazomètre par le robinet *F'*, après avoir laissé sa chaleur aux briques réfractaires des chambres *D* et *E*.

Et l'on continue ainsi la fabrication du gaz, en se servant alternativement des chambres de droite (*D* et *E*) et de celle de gauche (*C*).

Lorsque l'on doit se servir de matières carburées quelconques solides mais *menues*, on les charge dans l'entonnoir *I*. Ce dernier est muni d'un appareil à palettes que l'on fait tourner pour maintenir le combustible à l'état menu et l'envoyer ainsi dans la chambre *B*. Pour ce genre de fabrication, les divers compartiments du four Strong sont préalablement chauffés au blanc. La chaleur voulue étant atteinte, on ouvre l'entonnoir *I*, en faisant fonctionner les palettes, et en même temps on envoie la vapeur par le tuyau *K*. Le gaz se rend au gazomètre par le tuyau *F*, comme dans le premier procédé.

Pour employer des matières carburées liquides, la mise en train est la même. Les compartiments ayant acquis la chaleur nécessaire, les liquides sont foulés soit par *L*, soit par *m*.

En Amérique on combine le deuxième et le troisième procédés. On se sert du charbon menu maigre pour obtenir le gaz d'eau proprement dit. La décomposition faite, on foule en *L* ou en *m* les carbures liquides (très riches), qui se décomposent à leur tour et transforment le gaz d'eau en gaz d'éclairage.

Si l'on voulait obtenir, au moyen du four Strong, de l'hydrogène pur, les matières réfractaires des compartiments *C*, *D* et *E* devraient être remplacées par des plaques faites d'un métal ayant une grande affinité pour l'oxygène. La vapeur d'eau, étant mise en contact avec ces plaques métalliques surchauffées, se décompose en hydrogène et oxygène. Ce dernier gaz se combine avec le métal. L'hydrogène se rend au gazomètre.

Le métal, pour servir à une fabrication ultérieure, est désoxydé sous l'action d'un courant d'oxyde de carbone.

Je ne viens de citer brièvement que trois procédés. Mais le four Strong se prête à des combinaisons multiples, dont l'énumération demanderait un développement dépassant le cadre de cet article.

La première usine à gaz d'eau a été fondée en 1879, dans la petite ville de Yonkers, à quelques lieues de New-York. Le succès de cette entreprise a été si grand, qu'immédiatement les capitalistes américains lancèrent l'affaire. On fonda des usines similaires dans toutes les villes, et aujourd'hui on compte en Amérique à peu près cent usines à gaz d'eau. Lors de l'exposition de Philadelphie, les représentants des gouvernements européens ont déjà pu apprécier la valeur du gaz

Strong, que l'inventeur fabriquait sur une petite échelle à Mont-Vernon. C'était en 1878, donc un an avant la fondation de la première grande usine.

Les professeurs Reuleaux, de Berlin, Adolphe Würtz, de Paris et Torrel, de Stockholm, envoyèrent à leurs commettants respectifs des rapports très enthousiastes sur le gaz Strong. Sur le continent européen, c'est la Suède qui, la première, appliqua l'invention américaine. Une usine à gaz d'eau fonctionne à Stockholm depuis plusieurs années. Depuis il s'est formé en Allemagne une société qui a racheté les brevets américains pour les exploiter en Europe. Le siège de cette société est à Essen, où le gaz Strong a été appliqué pour la première fois en Allemagne.

Pour le moment, on est occupé à installer des usines similaires à Zurich et à Fürstenwalde (Silésie), et il n'y a pas de doute que cette industrie ne se développe dans toute l'Europe aussitôt que les rendements obtenus seront connus.

L'Amérique se trouvant dans des conditions tout à fait différentes des nôtres, en ce qui concerne la valeur du combustible et le prix de main-d'œuvre, il importe peu de connaître les résultats obtenus dans le Nouveau-Monde. Par contre, les rendements des usines de Stockholm et d'Essen peuvent servir de base d'appréciation pour la Belgique.

Avant de relater les susdits résultats, disons quelques mots de la composition chimique du gaz d'eau et de ses propriétés.

D'après les analyses du Dr Wurtz (de New-York), la composition centésimale du gaz Strong est la suivante :

Oxyde de carbone . . .	35.88
Acide carbonique . . .	2.05
Hydrogène	52.76
Gaz des marais	4.11
Oxygène	0.77
Azote	4.43
	100.00

C'est grâce à la richesse en hydrogène, que ce gaz dégage beaucoup de chaleur en brûlant. Il est aussi à remarquer qu'il ne contient aucun composé pouvant donner lieu à de la fumée. Il est aussi exempt de gaz amoniacaux et sulfureux, ce qui est d'une grande importance pour l'hygiène. Nous recauserons plus bas de ces avantages.

La densité moyenne du gaz Strong, relativement à l'air, est de 0.5408 et relativement à l'eau, de 0.000703, donc un mètre cube de ce gaz pèse 703 grammes.

Un kilogramme du gaz Strong dégage en brûlant 4,888 unités de chaleur, donc un mètre cube dégagera 3,436 calories.

Le mètre cube de gaz d'éclairage dégage, d'après Planat, 6,800 calories. Mais, par contre, un kilogramme de charbon donne en moyenne 1,000 litres de gaz d'eau et seulement 300 litres de gaz d'éclairage.

Donc, en résumé, un kilogramme de charbon, transformé en gaz d'eau, dégagera 160 p. c.

$$\left(\frac{1000 \times 3436 \times 100}{300 \times 6800} \right)$$

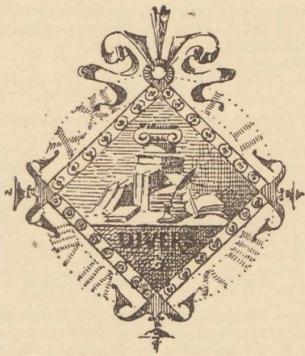
plus de calories que la même quantité de combustible convertie en gaz d'éclairage.

D'autre part, la température de la flamme de ce dernier gaz est de 2548° C., celle du gaz d'eau de 3011° C. La chaleur rayonnante de la flamme du gaz d'eau est donc plus considérable.

(A continuer.)

W. ALEXANDROWICZ
ingénieur civil des Arts et Manufactures.





SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE. — La pétition demandant aux Chambres législatives le vote d'une loi décrétant la mise au concours de tous les monuments et constructions pour lesquels l'Etat accorde des subsides, dont les termes ont été approuvés dans la séance annuelle du 18 décembre 1886, a été remise au bureau de la Chambre des représentants le 16 février dernier.

La Commission administrative a adressé la circulaire suivante à tous nos confrères :

Bruxelles, le 15 février 1887.

« MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

« La Société Centrale d'Architecture s'est efforcée, depuis sa fondation, de réunir autour d'elle tous ceux qui en Belgique font de l'architecture, leur profession, ou qui espèrent trouver en elle une position dans l'avenir; elle a trouvé qu'il était hautement désirable de créer un centre de réunion et de défense des intérêts communs et, comme pour d'autres professions, d'établir des liens de solidarité et de bonne confraternité entre tous les architectes.

« De vigoureux efforts ont été tentés dans ce but, de courageuses initiatives ont été prises par notre Société, et nous pouvons dire que beaucoup ont obtenu un succès dépassant les prévisions les plus optimistes.

« Par nos excursions en Belgique et dans les pays voisins (1), par notre bibliothèque, nous nous efforçons de procurer à nos membres l'occasion d'étendre leurs connaissances artistiques et techniques et de leur faire connaître tout ce que les nations étrangères ne cessent de tenter pour le progrès de l'architecture.

« En un mot, notre Société, ouverte à toutes les opinions, à toutes les personnalités, s'est efforcée d'étudier les moyens d'élever la considération dont les architectes doivent jouir dans le monde et de les mettre à même de rendre les services qu'on est en droit d'en attendre.

« Depuis notre affiliation avec la Société belge des Ingénieurs et des Industriels, nos membres trouvent, au Palais de la Bourse, tous les avantages d'un Cercle d'agrément; ouvert de dix heures du matin à minuit, notre local offre l'usage d'une salle de lecture avec bibliothèque, d'une grande salle de fêtes pour les assemblées générales, conférences, expositions, de salles de jeux et de billard, bref des différents locaux dont se compose une société d'agrément.

« Nous nous permettons d'insister tout particulièrement sur l'intérêt qu'ont tous nos confrères à fréquenter notre salle de lecture. Des publications d'Allemagne, d'Autriche, Belgique, France, Portugal, Angleterre, Etats-Unis d'Amérique, Hongrie, Italie, Suède, Pays-Bas, Russie, etc., au nombre de soixante, permettent de suivre le mouvement architectural dans tous ces pays.

« Une bibliothèque architecturale y est en outre mise à la disposition des membres, ainsi qu'une nombreuse collection de journaux et de revues techniques et politiques. Ajoutons que des conférences sont données dans notre local sur des sujets techniques ou scientifiques, et que des expositions industrielles ou artistiques y sont organisées pendant les mois d'hiver.

« La fréquentation de nos séances et de nos nombreuses excursions, la réception des bulletins et publications de la Société, constituent pour nos membres correspondants, en dehors de l'intérêt général, de sérieux attraits. La création d'une Réunion générale annuelle de tous nos membres est venue affirmer la solidarité qui lie tous les architectes belges, et l'examen en commun de questions d'intérêt général a démontré une fois de plus que notre Société désire grouper en un faisceau unique tous les efforts, toutes les initiatives.

« Tels sont les avantages que notre Cercle offre à ses membres et les travaux que nous faisons dans l'intérêt de notre profession.

(1) La Société a déjà parcouru l'Allemagne, la Hollande, et la France où une série de voyages lui a permis d'étudier spécialement les monuments de la Normandie, de la Champagne, de la Picardie, les châteaux des bords de la Loire, etc... après avoir vu Londres en 1881, elle compte retourner en Angleterre en juin 1887, et visiter Canterbury, Salisbury, Oxford, Petersborough, Elly, Cambridge, etc...

(2) La cotisation des membres effectifs, domiciliés à Bruxelles, est de 36 francs par an; celle des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger, est de 5 francs par an.

« Notre Société regrette seulement que ses ressources ne lui permettent pas d'étendre davantage les bornes de son cercle d'action: c'est pourquoi elle fait appel à tous les architectes, en leur demandant l'appui de leur nom et leur concours actif à ses travaux; elle espère ainsi remplir plus complètement encore le programme qu'elle s'est tracé dans ses statuts: rechercher les moyens de relever la profession d'architecte.

« Nous ne croyons pas devoir insister plus longuement sur le but et le programme de notre Société; ils vous sont bien connus, et nous espérons qu'ils ont votre approbation.

« C'est dans cet espoir que nous vous prions de joindre vos efforts aux nôtres et que nous émettons le vœu de vous compter parmi nos membres effectifs ou correspondants (2). Vous trouverez ci-joint un bulletin d'adhésion que nous serons heureux de recevoir à bref délai, revêtu de votre signature.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération très distinguée. »

POUR LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Le Secrétaire,

J. RAU.

Le Président,

J. BRUNFAUT.

Les adhésions doivent être adressées au Président, 38, rue Crespel, Bruxelles.

MÉLANGES

EXIGEONS DONC DES DIPLOMES! — La Fédération médicale belge, après avoir consulté les vingt-deux cercles affiliés, a adressé aux Chambres législatives, qui vont reviser la loi sur l'enseignement supérieur, une pétition contenant les propositions suivantes :

I. — Rétablir l'examen de gradué en lettres ou une épreuve analogue, préalable à l'examen de candidat en sciences naturelles.

II. — Constituer, pour tous les examens de médecine, un jury central, dont les membres seraient choisis en partie dans les quatre Universités, en partie en dehors des Universités; ce jury aurait seul le pouvoir de délivrer des diplômes donnant accès à la profession médicale.

Ou bien :

III. — Instituer, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne, un examen d'Etat, postérieur aux diverses épreuves que les Universités organiseraient à leur gré pour la collation d'un diplôme officiel, dont la possession serait indispensable à l'exercice légal de la médecine. Cet examen se passerait devant un jury central, dont les membres, nommés par l'Etat, seraient choisis en partie dans les quatre Universités et en partie en dehors de ces Universités.

IV. — N'accorder aux médecins étrangers l'autorisation de pratiquer en Belgique qu'après qu'ils auraient subi avec succès les épreuves imposées par la loi aux élèves belges ou tout au moins l'épreuve finale de l'examen d'Etat.

V. — Supprimer l'examen de chirurgien-dentiste devant les Commissions médicales; organiser des cours spéciaux d'art dentaire dans les Universités, et assimiler cette branche aux autres spécialités médico-chirurgicales.

VI. — Imposer à tous les jeunes médecins diplômés postérieurement à la promulgation de la loi nouvelle, l'obligation de faire un an de stage dans un hôpital du pays ou de l'étranger.

Enfin, la Fédération médicale propose d'astreindre les jeunes médecins à un stage d'un an dans un hôpital avant de leur permettre l'exercice de la profession.

Nous ne demandons pas qu'on exige tant de choses de l'architecte diplômé, mais nous voudrions aussi qu'on ne pût exercer la profession d'architecte sans avoir étudié sérieusement cet art.

LE CONCOURS POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE A GAZ ouvert par la ville de Bruxelles a produit les meilleurs résultats. Les appareils, qui devaient parvenir à l'adresse de l'administration communale avant le 1^{er} octobre, sont réunis dans une des propriétés de la ville, rue des Riches-Claires. Il y en a une centaine, envoyés par vingt-trois concurrents — belges, anglais, français, allemands et hollandais, — environ cinquante poêles à gaz, vingt-cinq cuisinières et vingt-cinq réchauds.

Le jury nommé par la ville fonctionne depuis le 1^{er} novembre. Il se compose de MM. l'échevin Walravens, président de la Commission du gaz, président; Depaire, Richald, Pillooy, Yseux, Stoefs et Janssens, membres de la Commission du gaz; Beyaert et Bordiau, architectes; Rommelaer, directeur de l'Ecole industrielle; Rousseau et Dewilde, professeurs à l'Université; Janssens, docteur, inspecteur du service d'hygiène; Aerts, Destré, Pettré et Van Ham, directeurs des usines à gaz de Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode, Forest et Cureghem, membres; Jules Wauters, chimiste, secrétaire.

Le jury continue ses expériences rue des Riches-Claires. Ses constatations portent sur les points suivants : 1^o Sécurité; 2^o hygiène; 3^o rendement, et 4^o construction. Ses opérations seront terminées d'ici à une quinzaine de jours, mais ses décisions ne seront pas rendues avant l'année prochaine.

Une somme de 10,000 francs est affectée aux primes, comme suit : 6,000 francs au meilleur appareil pour le chauffage d'appartement; 3,000 francs au meilleur poêle-cuisinière pour ménage bourgeois; 1,000 francs au meilleur réchaud pour cuisine et service d'appartement.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu divers ouvrages notamment : *La décoration géométrique*, par P. Fauré, architecte.

L'architecture Kmer, par L. Delaporte, lieutenant de vaisseau.

Pratique de la mécanique appliquée à la résistance des matériaux, par M. Planat, directeur de la *Construction moderne*.

Architecture der Gegenwart, par Hugo Licht.

L'abondance des matières nous force à remettre à une prochaine livraison le compte rendu de ces ouvrages qui nous ont paru intéressants.

Publications périodiques

BELGIQUE.

REVUE DE L'ART CHRÉTIEN. — 30^e année. 1^{re} livraison.

Texte. — Les archives et la bibliothèque pontificale avant le xiv^e siècle, par Paul Allard.

Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xv^e siècle, par Jules Helbig.

Les monuments funéraires tournaisiens au moyen âge, par L. Cloquet et A. de la Grange.

La grande pancarte de la basilique de Latran, par Barbier de Montault.

Les inventaires de l'abbaye de Saint-Pierre-en-Vallée à Chartres, par F. de Mély.

Nouvelles et Mélanges.

Planches. — Fragments de peintures sur verre. Vignettes.

FRANCE.

L'ARCHITECTE. — N^o 40.

Texte. — Exposition de 1889.

Archéologie. Pompéi.

L'Industrie du meuble en Russie.

Le Pot bouillant.

Ecole des Beaux-Arts. Concours.

Concours, La Madeleine. Dijon.

Jurisprudence.

N^o 41.

Archéologie : Eglise de Carnières.

Concours : Ecole des Beaux-Arts. — Paulin. — Vincennes. — Dijon.

Enseignement : Cours aux ouvriers.

Les maisons en tôle.

L'eau à Paris.

Biographie : Raspail.

Jurisprudence : Architectes, projets non exécutés.

La tour Eiffel (suite).

Exposition de Toulouse.

Bibliographie : la grande Encyclopédie.

LA CONSTRUCTION MODERNE. — N^o 19.

Texte. — La tour Eiffel.

L'Art d'être artiste chez soi.

Salon de la comtesse de L...

Consultations juridiques.

Concours agricole.

Concours pour un monument de la République à Lyon.

Décoration de la mairie de Pantin.

L'Exposition universelle de 1887.

Musée, concours, expositions.

Planches. — Salon de la comtesse de L... Intérieur de l'atelier de M. Clairin.

N^o 20.

Texte : Protestation contre la tour de M. Eiffel.

L'architecte conseil.

L'équilibre financier de la tour de M. Eiffel.

Economiste et chroniqueur.

Un clou s'il vous plaît.

Réponse de M. Ch. Garnier à M. Lockroy.

Ecole des Beaux-Arts : Concours Rougevin.

Abattoirs de Tarbes.

Consultations juridiques.

Société centrale des Architectes.

Jury du Salon.

Planches : Maison particulière à Neufchâtel. (Suisse.) Les abattoirs de la ville de Tarbes.

ENCYCLOPÉDIE D'ARCHITECTURE. — N^o 6.

Texte. — Fouille à Suse. Campagne de 1885-1886. Rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur de la mission, par M. Dieulafoy.

Planches. — Mairie de Lilas.

Plans de l'entresol et du 1^{er} étage.

Façade latérale, par P. Héneux, architecte.

Eglise de Privas. Coupe longitudinale, par A. de Baudot, architecte.

Château (Loire-Inférieure). Plans, par Paul Sédille, architecte.

Hôtel de ville de Niort.

Coupe.

Façade latérale, par J. Lisch, architecte.

MATÉRIAUX ET DOCUMENTS D'ARCHITECTURE, par Raguenet.

1^{re} livraison (17^e de la collection).

Planches. — Cheneaux, groupes.

LE RECUEIL D'ARCHITECTURE, par Wulliam et Farges.

10^e année. — Livraisons 10-11.

Planches. — Chalet à Saint-Gervais, par M. Ruy.

Bains et lavoirs publics à Reims, par E. Brunette.

Asile de vieillards au Creusot, par M. Baer.

Musée de la ville de Nevers, par MM. Massillon, Rouvet et H. Schmit.

Orphelinat militaire de la Boissière, par Foulquier.

Marché couvert pour la ville de Quimperlé, par Moreau.

Chai du Mas Sambucy, par Ed. Perroune.

Abattoir pour la ville de T..., par Labat.

Casino de Vittel, par Charles Garnier.

REVUE DES ARTS DÉCORATIFS. — Sommaire du numéro de février 1887.

Texte. — L'Exposition des Arts décoratifs au Palais de l'Industrie : Rapport au Comité de la Société de l'Union centrale, par M. Paul Mantz. — Le Département des estampes à la Bibliothèque nationale : Indications sommaires sur les documents utiles aux artistes industriels, par M. Georges Duplessis. — Causerie sur le papier peint : Conférence faite à la bibliothèque Fornez, par M. Follet. — La Chinoiserie en France au xviii^e siècle, par M. Léonce Benedite. — Chronique de l'enseignement des arts appliqués à l'industrie, Nécrologie, Bibliographie, etc.

Planches hors texte. — Dentelles (xviii^e siècle). Rabat au point d'Angleterre, travail flamand fait au fuseau. — Le papier peint (xix^e siècle) : Composition de M. Lechevalier-Chevignard pour le papier peint d'un salon du château de Saint-Roch. — La décoration du livre au xvii^e siècle : Planche tirée du livre des Tapisseries du Roy, sorti des presses de l'Imprimerie royale.

Gravures dans le texte. — Fleuron composé par M. P.-V. Galland, pour la *Revue des Arts décoratifs*; Modèles de broderies tirés d'un livre imprimé à Augsbourg en 1534, de l'ouvrage de Frédéric de Vinciolo (1587), *De corona delle nobili et virtuose donne* (Venise 1591); la Colletterie de Maximilien de Béthune, duc de Sully; la Colletterie d'un gentilhomme, par Abraham Bosse; la Colletterie de Gaspard, comte de Coligny. — Compositions décoratives du xviii^e siècle dans le goût chinois; un Chinois dansant à l'Opéra. — Statuette de Louis XIV en porcelaine de Chine, etc.

REVUE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS, par César Daly.

Sommaire du numéro quadruple 5-6-7-8.

Planches. — Grand temple japonais. — Vue à vol d'oiseau

Temple japonais. — Parallèle de plans.

Grand temple japonais. — Façade principale et façade latérale.

Architecture polychrome au Japon. — Plafond d'un temple bouddhiste, à Nikko.

Evolution historique des Eglises chrétiennes. — 1^{er} tableau, Basiliques.

Exposition universelle de 1889, à Paris. (Concours de 1886.) — Projet de MM. Eiffel, ingénieur, et S. Sauvestre, architecte. — Projet de M. J. Formigé. — Projet de M. G. Raulin. — Projet de M. Deperthes, architecte. — Projet de MM. Cassien-Bernard et Nachon, architectes.

Ecole nationale (Enseignement primaire supérieur et enseignement professionnel) à Armentières (Nord), par M. Ch. Chipiez, architecte du gouvernement. — Vue à vol d'oiseau. — Plan du rez-de-chaussée, du 1^{er} et du 2^e étage. — Préau couvert : élévation, coupe et plan. — Préau couvert : détails. — Gravure à l'effet.

Boudoir (style Louis XVI), par M. Gosse, architecte-décorateur.

Cabinet de travail (style Renaissance, par M. Gosse, architecte-décorateur.

L'Architecture polychrome au Japon. — Ornaments divers.

Texte. — Histoire : Les Temples bouddhistes du Japon : préambule, chapitre premier, par M. César Daly. — Evolution historique des Eglises chrétiennes (suite), par M. A. Gosset, architecte. — L'architecte Semper, sa théorie sur l'origine des styles (suite), par M. Lawrence Harvey. — Monuments de la Tunisie (1^{re} partie), par M. E. Beswillwald. — L'Eglise Saint-Martin-des-Champs, le Conservatoire des Arts-et-Métiers et la rue Réaumur, par M. le général Cosserson de Villenoisy.

Théorie : Etude sur le calcul des arches surbaissées en maçonnerie (suite), par M. C. Tourtay, ingénieur des ponts et chaussées.

Pratique : Concours pour le Palais de l'Exposition de 1889 (suite et fin), par M. L.-A. Harly. — Ecole nationale d'Armentières, par M. Ch. Chipiez. — Fenêtre de salle à manger, par M. César Daly. — Boudoir (style Louis XVI) et Cabinet de travail (style Renaissance), par César Daly.

LA SEMAINE DES CONSTRUCTEURS. — N^o 35.

Texte : A propos du Nouvel Hôtel des Postes.

Souape ventilatrice.

L'assainissement de Berlin.

La gare Saint-Lazare : un Terminus-Hôtel.

Le calcul appliqué aux constructions.

Hôtel de ville de Pantin.

Jurisprudence du bâtiment.

Les salles d'honneur dans les casernes.

Ecole des Beaux-Arts.

Concours publics.

Nouvelles d'Espagne.

Nécrologie : M. Olivier Rayet.

Dessins : Souape ventilatrice.

L'assainissement de Berlin.

Le calcul appliqué aux constructions.

Hôtel de ville de Pantin.

N^o 36.

Texte : Le calcul appliqué aux constructions.

Consultations techniques.

Une visite au Val-de-Grâce.

Assainissement de Berlin.

Un chapiteau de pilastre (nouvel Hôtel de ville de Paris).

Ferromerie d'art : porte-couronnes.

L'Hôtel de ville de Pantin.

Jurisprudence du bâtiment.

Correspondance : les tremblements de terre du Midi. — L'Hôtel de ville de Neully.

Le Métropolitain de Paris.

Dessins : Le calcul appliqué aux constructions.

Assainissement de Berlin.

Un chapiteau de pilastre.

Ferromerie d'art : porte-couronnes.